

**Arrêté fixant la composition du jury du concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par voie interne**

**ACADÉMIE DE LILLE - SESSION 2023**

**LA RECTRICE DE RÉGION ACADÉMIQUE DES HAUTS-DE-FRANCE  
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE  
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

- Vu La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;
- Vu Le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;
- Vu Le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Vu Le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues ;
- Vu Le décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'État ;
- Vu L'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale ;
- Vu L'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;
- Vu L'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté n° 2017-004 du 20 juillet 2017 portant création du service inter académique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- Vu L'arrêté du 6 février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture et l'organisation de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu Les propositions du président de jury ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le jury du concours de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par voie interne est constitué comme suit :

**Président**

Monsieur Frédéric ANDRIAMARO-RAOELISON  
*Secrétaire général*

DSDEN de la Somme (80)

**Vice-présidente**

Madame Virginie DUCREUX  
*Personnel de direction*

Collège Lavoisier de Lambersart (59)

**Membres du jury**

Madame Catherine BEGHIN COPIN  
*Attachée principale d'administration de l'État*

CREPS Hauts-De-France de Wattignies (59)

Monsieur Vincent BELLANGER  
*Personnel de direction*

Collège Jules Ferry de Douai (59)

Monsieur Jean-Nicolas BORDIER <i>Personnel de direction</i>	Lycée Ernest Couteaux de Saint-Amand-les-Eaux (59)
Madame Pascale BOURBON <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	Rectorat de Lille (59)
Madame Hélène CATALA <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	Lycée Sophie Berthelot de Calais (62)
Monsieur Olivier CATTEAU <i>Attaché principal d'administration de l'État</i>	Lycée Eugène Woillez de Montreuil-sur-Mer (62)
Madame Pascale CHABANE <i>Personnel de direction</i>	Lycée Jules Mousseron de Denain (59)
Madame Florence CORTE <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	Collège Françoise Dolto de Pont-à-Marcq (59)
Monsieur PAUL CUCHEVAL <i>Attaché d'administration de l'État</i>	Lycée Normandie Niemen de Calais (62)
Monsieur Axel DELAHAYE <i>Attaché principal d'administration de l'État</i>	Rectorat de l'Académie de Lille (59)
Madame Carine DELEMARLE <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	Lycée Vauban d'Aire-sur-La-Lys (62)
Madame Ingrid DESCHUYTTER <i>Attachée d'administration de l'État</i>	Lycée de l'Yser de Wormhout (59)
Monsieur Pascal FIXON <i>Attaché d'administration de l'État</i>	Rectorat de Lille (59)
Madame Hélène LEGAT <i>Attachée d'administration de l'État</i>	Rectorat de Lille (59)
Madame Camille MASSE <i>Ingénieure d'études</i>	Université de Lille (59)
Madame Catherine MAZUR <i>Attachée d'administration de l'État</i>	DRAJES de Lille (59)
Madame Hoda NASSRALLAH <i>Attachée d'administration de l'État</i>	Lycée Henri Senez d'Hénin-Beaumont (62)
Madame Virginie PETITJEAN <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	Lycée Mendès France de Saint-Pol-sur-Ternoise (62)
Monsieur Thierry PICQUE <i>Personnel de direction</i>	Collège Romain Rolland de Hersin-Coupigny (62)
Monsieur Pierre-Olivier RIVENET <i>Attaché principal d'administration de l'État</i>	DSDEN du Pas-De-Calais (62)
Madame Hatidza SUDIC <i>Ingénieure d'études</i>	Université d'Artois (62)
Monsieur Jérôme TALEFAISSE <i>Personnel de direction</i>	Collège Liberté d'Annezin (62)
Monsieur Guillaume TISON <i>Attaché principal d'administration de l'État</i>	Lycée Léo Lagrange de Bully-les-Mines (62)

**Article 2 :** Madame la responsable du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 13 février 2023

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Académie

  
Paul-Eric PIERRE

**Valérie CABUIL**